

# Fiche de données de sécurité

page: 1/17

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

**EXCITE**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

GRITCHE

LA CAFOURCHE

491 RUE SIMONE VEIL

33860 VAL DE LIVENNE

Téléphone: 05 57 32 48 33

adresse E-Mail: [approgritche@gritche.com](mailto:approgritche@gritche.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (muscle du squelette) à la suite d'expositions répétées ou d'une expo.

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de Prudence:

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260

Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.

Conseils de prudence (Intervention):

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P391

Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405

Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Élimination):

---

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: métirame, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: métirame

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

métirame

Teneur (W/W): 44 %

Numéro CAS: 9006-42-2

Skin Sens. 1

STOT RE (muscle du squelette) 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H317, H373, H400, H410

Ametoctradin

Teneur (W/W): 12 %

Numéro CAS: 865318-97-4

Aquatic Chronic 1

H410

diisobutylnaphtalènesulfonate de sodium

---

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 27213-90-7

Numéro-CE: 248-326-4

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119985166-27

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Chronic 3

H318, H335, H302 + H332, H412

sulfate de sodium

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 7757-82-6

Numéro-CE: 231-820-9

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119519226-43

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

dioxyde de carbone

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre, composés de silice

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter la formation de poussières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Éviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

---

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Eviter la formation de poussières.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à particules de grande capacité de rétention pour particules solides et liquides (p.ex. EN 143 ou 149, Type P3 ou FFP3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	solide	
Couleur:	brun(e)	
Odeur:	odeur moyenne à forte	
Seuil olfactif:		
	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (eau, 1 %(m), 20 °C)	
Point de fusion:	env. 156 °C Les données se rapportent à la matière active.	
Point d'ébullition:		
	Le produit est un solide non volatil.	
Point d'éclair:		
	non applicable	
Vitesse d'évaporation:		
	non applicable	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(Directive 84/449/CEE, A.10)
Limite inférieure d'explosivité:	60 g/m <sup>3</sup> (20 - 24 °C, 1000 hPa)	(DIN EN 14034-3)
Limite supérieure d'explosivité:		
	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Pression de vapeur:		
	La valeur n'a pas été déterminée du fait de son point de fusion élevé.	
Densité:	env. 1,22 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):		
	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):		
	Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.	

---

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

*Données relatives à : métirame*

*Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,33*

*(Valeur du pH: 7)*

*1,9*

*(Valeur du pH: 5)*

*-0,37*

*(Valeur du pH: 9)*

-----  
Auto-inflammabilité: non auto-inflammable

Décomposition thermique: 190 °C, 140 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

(température Onset)

340 °C, > 290 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

(température Onset)

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un solide.

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

(Directive 92/69/CEE, A.14)

Propriétés comburantes: non comburant

(Directive 92/69/CEE, A.17)

## 9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

SADT: > 75 °C

Energie minimale d'ignition: > 300 - < 999 mJ

(VDI 2263, feuille 1, 2.5)

(env. 1.013 hPa, env. 20 °C)

Inductance: 1 mH

Répartition granulométrique: 63 µm

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants



## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,5 mg/l 4 h

Aucune mortalité n'a été constatée. Test d'un mélange poussière-aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) : non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

**Evaluation du caractère cancérigène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

toxicité pour la reproduction**Evaluation de la toxicité pour la reproduction:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement**Evaluation du caractère tératogène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):**

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)**Evaluation de la toxicité après administration répétée:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : métirame**Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

**| Endommage le muscle squelettique**  
-----

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Evaluation de la toxicité aquatique:**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 2,0 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 2,6 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 0,269 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) 0,061 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : métirame*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).*

*Données relatives à : Ametoctradin*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).*

-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : métirame*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

*Données relatives à : Ametoctradin*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration (FBC): 197 - 202, *Lepomis macrochirus**

*L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : métirame*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

---

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

*Données relatives à : Ametoctradin*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient METIRAME-ZINC)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

**RID**

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient METIRAME-ZINC)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport fluvial intérieur****ADN**

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient METIRAME-ZINC)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****IMDG**

Numéro ONU:	UN 3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient METIRAME-ZINC)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Sea transport****IMDG**

UN number:	UN 3077
UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains METIRAM)
Transport hazard class(es):	9, EHSM
Packing group:	III
Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Special precautions for user:	None known

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3077  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient METIRAME-ZINC)

UN number: UN 3077  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains METIRAM)

Classe(s) de danger pour le transport:

9, EHSM

Transport hazard class(es):

9, EHSM

Groupe d'emballage:

III

Packing group:

III

Dangers pour l'environnement:

oui

Environmental hazards:

yes

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

Special precautions for user:

None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC****Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:

Non évalué

Regulation:

Not evaluated

Expédition approuvée:

Non évalué

Shipment approved:

Not evaluated

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

**Autres informations**

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 Kg ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;

JT/T617.3;

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

49CFR : §171.4 (c) (2).

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :  
Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

\* pendant la préparation, le mélange/chargement

- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)

\* pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine fermée

- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

- COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 avec capuche;
  - GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
  - \* pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
  - GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
  - EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
  - EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)
- Protection du travailleur :
- Porter un EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

SPE3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

Délai de rentrée dans la culture : 6 heures.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (muscle du squelette) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GRITCHE Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2021

Version: 11.0

Date de la version précédente: 27.08.2020

Version précédente: 10.0

Produit: **EXCITE**

(ID Nr. 30493669/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.12.2021

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.